



Pour l'amélioration de la qualité de la dépense publique, le Cameroun par l'entremise du ministère des finances prend des mesures pour une meilleure gestion du fichier des personnels de l'Etat ayant une maison de fonction.

En effet, certains personnels de l'État ont souvent continué de percevoir une indemnité de logement bien que bénéficiant déjà d'un logement de fonction. Pour mettre fin à ce double emploi, la circulaire portant instruction relatives à l'exécution de la loi de finances 2020, signée, le 30 décembre dernier, par le Minfi, demande au ministère en charge du logement de dresser semestriellement un état des personnels logés par l'administration et de le transmettre aux services du Minfi (budget et Trésor) territorialement compétents pour suivi.

« Les personnels logés par l'État ne perçoivent plus les indemnités de logement. Les contrôleurs financiers des administrations sont chargés de la suppression du code y relatif », prescrit Louis Paul Motaze dans sa circulaire. « Le cumul des avantages, le paiement des montants en sus, l'extension des avantages aux personnels ne devant pas en bénéficier et non prévus par la réglementation sont interdits », martèle encore le document. La mise en œuvre de ces prescriptions reste un défi. Par le passé, nombre d'instructions similaires n'ont pas été suivies d'effets.